

DEMANDE DE RESERVATION Salles TERRON SUR AISNE - VRIZY

Enregistrée sous le n°

Pour pouvoir bénéficier de l'usage d'une salle municipale, il est nécessaire d'en faire la demande AU MINIMUM 10 JOURS A L'AVANCE. La prise de possession d'une salle suppose l'acceptation du règlement intérieur.

Le bénéficiaire Responsable

Madame – Monsieur

Adresse

N° de téléphone de 9 h à 17 h 30

Courriel

Association

Dont le siège social se situe à

Sollicite l'attribution de la salle en vue d'organiser :

L'objet

Objet de la réservation :

Manifestation : publique | privée |

A but lucratif : oui | non | si oui (prix moyen sollicité) :

Date de la réunion :

Heure de prise en charge de la salle :

Heure de début de la manifestation : de clôture :

Salle souhaitée : Nombre de personnes :

Vaisselle : oui | non |

Assurance RC – Police n° :

Consommation d'électricité, au vu du relevé du compteur EDF avant et après la manifestation facturée 0.20 €/kw, en sus de la location de la salle.
Le tarif pour la casse ou la perte de vaisselle est fixé par délibération.



N° Assurance
obligatoire

J'atteste être l'unique utilisateur de cette salle et que cette réservation ne fera pas l'objet d'une « cession » à une autre personne ou association et avoir pris connaissance du règlement intérieur en vigueur.

Fait à....., le

Signature